

DEPARTEMENT: Group Regulation
DATE DE PUBLICATION: 9 novembre 2020
DATE D'ENTREE EN VIGUEUR: 30 novembre 2020

Document type

EURONEXT NOTICE 1-01

Document subject

ENTREE EN VIGUEUR DES REGLES D'EURONEXT

INTRODUCTION

1. la nouvelle version des Règles d'Euronext entrera en vigueur au moment où se déroulera la migration d'Oslo Børs sur Optiq, respectivement à compter du lundi 30 novembre 2020 pour ce qui concerne les actions, produits structurés et ETF et à compter du lundi 7 décembre 2020 pour ce qui concerne les contrats dérivés et les titres à revenu fixe.
2. La présente instruction remplace l'instruction 1-01 telle que modifiée et publiée le 22 novembre 2019.

DETAILS

3. Euronext publie des modifications mineures des Règles d'Euronext dans le contexte de la migration d'Oslo Børs. Dans le cadre de l'intégration, les deux marchés réglementés actuellement gérés par Oslo Børs, Oslo Børs et Oslo Axess (ce dernier étant appelé à être renommé Euronext Expand Oslo) migreront sur la plateforme Optiq le 30 novembre 2020 pour ce qui concerne les actions, produits structurés et les ETF et le 7 décembre 2020 pour ce qui concerne les contrats dérivés et les titres à revenu fixe.
4. Le chapitre 1 (dispositions générales) a été modifié afin de prendre en compte l'intégration, principalement dans la section des définitions (section 1.1). Il a également été indiqué que Oslo Børs ne rentre pas dans le système dit du "marché de référence".
5. Les chapitres 2 (les Membres des Marchés d'Euronext), 4 (règles de négociation des Titres) et 8 (règles de conduite) sont légèrement modifiés, essentiellement afin de refléter les conditions pour être membre négociateur sur des instruments financiers qui ne font pas l'objet de compensation et de clarifier le champ d'application de certains concepts (catégories d'opérations en dehors du carnet d'ordres central). Jusqu'ici, ceux-ci avaient été utilisés indifféremment pour les actions et les titres à revenu fixe.
6. Le chapitre 6 (admission et obligations permanentes des Emetteurs) a été partiellement modifié dans sa partie relative aux conditions d'admission. La plupart de ces modifications sont de forme et visent à clarifier ou reformuler certaines des règles actuelles en reprenant des formulations des règles des marchés d'Oslo. L'objectif général est d'améliorer le contenu et la formulation des Règles d'Euronext.

Terms beginning with a capital letter used in this Notice have the same meaning as defined in Book I, Chapter 1 of the Euronext Rule Book. Whilst all reasonable care has been taken to ensure the accuracy of the content of this Notice, Euronext does not guarantee its accuracy or completeness. Euronext will not be held liable for any loss or damages of any nature ensuing from using, trusting or acting on information provided. © 2020, Euronext N.V. - All rights reserved. Euronext N.V., PO Box 19163, 1000 GD Amsterdam, The Netherlands

7. Le chapitre 9 (mesures applicables en cas de manquement aux Règles) introduit une exemption explicite pour l'activité conduite sur les marchés d'Oslo Børs. Le sujet est en effet traité de façon particulière par les règles locales d'Oslo Børs (Livre II).

CONTACT

Pour toute question relative à la présente instruction, se rapprocher de regulation@euronext.com